

**Communiqué de presse suite Assemblée Générale Extraordinaire
de l'association « Pas de vent chez nous – Avenir Boischaud Sud » (PDVCN-ABS)
du 21 octobre 2023**

L'assemblée générale extraordinaire de l'association PasDeVentChezNous-Avenir Boischaud sud s'est tenue à Celon ce samedi 21 octobre 2023, avec une trentaine de participants.

En premier lieu, le président Jean Panel a fait un bilan de l'avancée de l'action PDVCN-ABS sur le projet « Les Sables ». Suite à la décision du 11 avril 2023 de la cour administrative d'Appel de Bordeaux d'annuler l'arrêté de refus du Préfet de l'Indre et d'accorder l'autorisation environnementale au promoteur de construire le Parc éolien, l'association PDVCN ABS a décidé de mener deux recours : un recours en « tierce opposition » avec 39 mandats et un recours contre l'arrêté de prescription du préfet de l'Indre du 8 aout dernier qui fixe les modalités de mise en œuvre du parc éolien. L'association s'est attachée un avocat à la Cour pour mener ce combat. Le Président a rappelé le poids des mandats des collectivités pour faire pencher la balance de notre côté. Les mandats attendus de la municipalité de Celon sont d'une importance cruciale : en effet, la commune, située entre Bazaiges et Vigoux, se retrouverait particulièrement lésée puisqu'elle subirait tous les inconvénients du parc éolien sans en retirer aucun avantage.

Les objectifs de cette assemblée étaient de :

1. remplacer le poste vacant de secrétaire ;
2. discuter d'un élargissement du bureau aux amis de Luant contre un projet de parc éolien autour de l'étang de DURIS ;
3. de recueillir une demande d'appel à l'aide de l'association EDDBS (Environnement Durable en Boischaud Sud) contre des projets d'implantation de parc éolien à Parnac, et La Châtre-Langlin ;
4. et se positionner vis à vis d'un projet de parc photovoltaïque sur un plan d'eau à Saint-Benoît du Sault.

Conclusion des discussions sur les points 2, 3 et 4 : il est plus efficace que chacun se concentre, via la création d'une association ad hoc, sur son propre combat local, et que PDVCN-ABS, avec sa structure et son expérience de travail collectif, vienne en appui à ces associations. Le Collectif Indre Energies Responsables, créé avec 21 associations locales signataires d'une Charte intervient par ailleurs en soutien aux associations dès lors que la cause des énergies responsables est en jeu.

Le bureau de PDVCN a été conforté avec l'élection d'une nouvelle secrétaire et les débats de l'assemblée ont fondé la poursuite des orientations de l'association. Nous pouvons dire que le but de cette AGE a été atteint !

Une conférence-debat fixée au 18 décembre 2023 18H30 à Déols à l'initiative du Collectif « Indre Energies Responsables » avec Fabien Bouglé, Marc Fleuret et Pierre Dumont , a été annoncée.

Signé : jean PANEL
Président de l'association « Pas de vent chez nous – Avenir Boischaud Sud »

